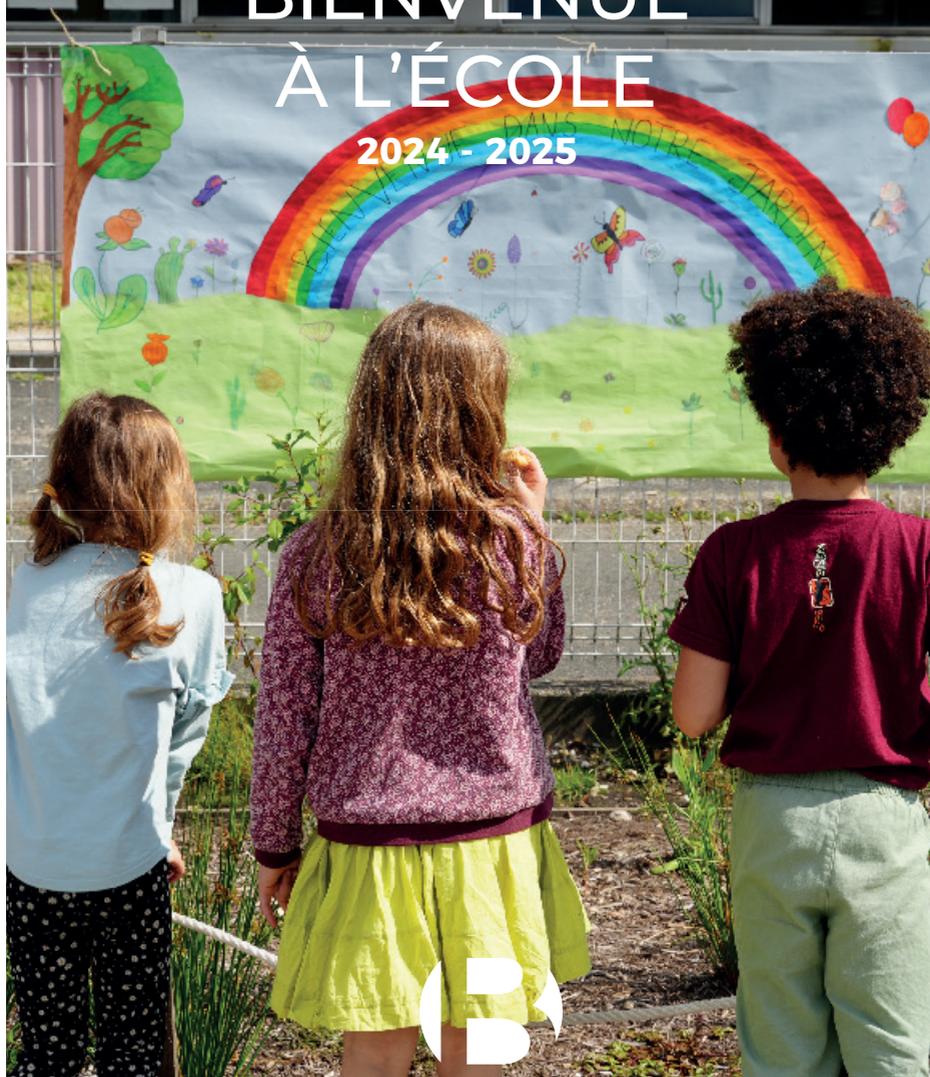


VILLE DE BÈGLES

BIENVENUE À L'ÉCOLE

2024 - 2025



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr

Le mot des élus



Clément Rossignol Puech

*Maire de Bègles et vice-président
de Bordeaux Métropole*

&



Vincent Boivin

Élu adjoint à l'Éducation

2 703 élèves béglaïes ont fait leur rentrée dans les 14 écoles publiques de la commune. Notre ambition : les accompagner sur des chemins d'émancipation afin que chacun-e trouve sa place dans la société. A leurs côtés, 200 agent-es de la Ville sont mobilisé-es sur les temps scolaire, péri et extrascolaires **pour offrir à vos enfants un accueil de qualité** : dans nos cantines avec des repas intégrant notamment plus de 60 % de produits issus de l'agriculture biologique, mais aussi pendant la pause méridienne avec de nombreux ateliers et activités organisés chaque jour par les associations de Bègles et nos animateur-trices.

Cette rentrée 2024 est marquée par la **création de la nouvelle école maternelle Malala Yousafzai** dans le quartier des Sécheries. Elle accueillera une cinquantaine d'élèves dans ses locaux définitifs à la Toussaint et permet déjà de mieux équilibrer les effectifs sur la commune. Un vaste **plan de rénovation des écoles** est en cours pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage, réduire les effets de la chaleur et économiser l'eau : nouveau restaurant livré en cette rentrée à l'école maternelle Buisson et bientôt à Joliot-Curie, création d'ateliers pour permettre le dédoublement des classes de grande section à Saint-Maurice, renaturation du parvis de Gambetta et de la cour de Sembat, etc. Autre défi que nous relevons, celui de **l'apaisement de la circulation aux abords des écoles**. Le dispositif « À l'école sans voiture » sera étendu à l'école Sembat et à la maternelle Paul Vaillant-Couturier.

L'année 2025 verra l'ouverture d'**un nouveau groupe scolaire au sud de Bègles**, l'espace éducatif Prévert qui comprendra 7 classes maternelles (déjà existantes, elles seront reconstruites) et 10 classes élémentaires édifiées sur un site arboré. Le chantier de **la future cuisine municipale** sera lancé pour doter Bègles d'un équipement à la hauteur de son engagement d'offrir aux convives, enfants et seniors, une nourriture saine, locale et de qualité.

En investissement, fonctionnement et masse salariale, **l'Éducation constitue une priorité** de l'équipe municipale dans un contexte contraint de baisses des dotations de l'Etat et d'accroissement de la population Béglaïse. C'est pour nous un enjeu prioritaire de justice sociale et d'égalité

Bonne année scolaire à toutes et à tous.

Sommaire.

6

LES ÉCOLES ET
L'ÉDUCATION
À BÈGLES



10

LA COMMUNAUTÉ
ÉDUCATIVE



11

L'EMPLOI
DU TEMPS
DES ÉLÈVES



14

LES
COORDONNÉES
DES ÉCOLES



16



L'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ

18



LES SERVICES
PÉRISCOLAIRES

24



LES ACCUEILS DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT

27



LES INSCRIPTIONS
SCOLAIRES, PÉRI ET
EXTRASCOLAIRES

LES ÉCOLES ET L'ÉDUCATION À BÈGLES

En charge des établissements scolaires du 1^{er} degré (8 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires), la ville de Bègles assure la gestion des bâtiments (entretien quotidien, travaux d'extension, grosses réparations, suivi des équipements et du fonctionnement, construction de nouveaux établissements). L'organisation des temps périscolaires (matin et soir), le service de restauration et les activités manuelles, sportives ou culturelles de la pause méridienne font également partie de ses missions.

En développant depuis de nombreuses années un **Projet Éducatif De Territoire** (PEDT), la collectivité s'est positionnée comme un acteur éducatif à part entière. Le PEDT 2023-2026, co-construit avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (parents, associations, enseignant-es, personnels et services municipaux, institutions...), donne les orientations éducatives à Bègles pour les prochaines années. Cet engagement fort et volontariste de la Ville s'illustre notamment dans le cadre de la prise en charge des enfants autour de l'école et lors des temps de loisirs. L'implication des ATSEM, des animateurs-trices et du personnel de service des écoles élémentaires dans leur rôle éducatif auprès de l'enfant constitue le socle de cette intervention. Cette action éducative se manifeste également lors du temps scolaire par le soutien apporté aux écoles.

Ce soutien de la Ville prend diverses formes :

LES DOTATIONS SCOLAIRES :

- Pour l'achat de fournitures, de manuels scolaires, de petit matériel éducatif et de livres,
- Pour la reprographie,
- Pour les transports scolaires (voyages, sorties, ...),
- Pour les classes ULIS et en Réseaux de réussite scolaire
- Pour les projets éducatifs

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES :

- Le matériel informatique : tableaux numériques interactifs, tablettes numériques, postes informatiques
- Le mobilier scolaire,
- Les jeux et équipements de cours

L'ACCESSIBILITÉ EN TEMPS

SCOLAIRE AUX OFFRES

CULTURELLES LOCALES :

Dans le cadre du **travail de médiation culturelle locale**, la collectivité œuvre au développement d'un programme spécifique d'**offre culturelle** pour les enfants d'âge scolaire dans le temps scolaire. Ce programme qui aborde tout autant **le spectacle vivant, les arts plastiques, le cinéma ou la lecture**, est ainsi ouvert à toutes les écoles qui sollicitent un accompagnement du service municipal de la culture.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉCOLE :

L'élaboration par l'Education Nationale du programme d'éducation physique et sportive en coordination avec la collectivité se traduit par la **mise à disposition de moyens humains et logistiques municipaux venant au soutien des enseignant-es** dans ce domaine.

La natation scolaire, les activités de pleine nature (voile, VTT, course d'orientation ...), les sports individuels et collectifs sont autant de supports à l'élaboration de ce programme qui permet à l'enfant une **éducation physique globale et un éveil aux activités sportives** du territoire.

L'AIDE AUX PROJETS EDUCATIFS EN MILIEU SCOLAIRE (APEMS) :

La mise en œuvre du dispositif d'Aide aux Projets Educatif en Milieu Scolaire (APEMS), effective depuis 2005, permet de soutenir le volet éducatif des initiatives portées par les écoles maternelles et élémentaires dans le **cadre scolaire** (classes transplantées, éducation à l'environnement, projets culturels...). Ces projets validés préalablement par le conseil d'école et l'inspection académique font l'objet d'un concours financier de la collectivité dans un cadre défini garantissant **l'équité et l'accessibilité pour toutes et tous** à ces propositions.

Le savoir nager et le savoir rouler

SAVOIR NAGER :

La mise en œuvre prioritaire du plan d'aisance aquatique par les éducateurs-trices de la Ville permet à tous les élèves d'accéder au savoir nager. Ce dispositif vise à **sécuriser les enfants en milieu aquatique le plus tôt possible**. Cet enseignement doit permettre à l'enfant de :

- Rechercher une continuité dans les apprentissages
- Valider le Pass Nautique en cycle 2
- Valider l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS) en cycle 3

L'objectif étant de leur apprendre à rentrer et sortir de l'eau, s'immerger, construire un nouvel équilibre et à traverser un bassin de 10 mètres pour rejoindre le bord.

SAVOIR ROULER :

Les éducateurs-trices de la Ville mettent en œuvre le savoir rouler pour les classes de CM2.

Ce dispositif vise le développement de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme, que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique, de manière autonome, dans des conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Ce programme pour les enfants de 6 à 11 ans comporte trois blocs (savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo). Une attestation est délivrée à l'issue de la validation des trois blocs.

Deux nouvelles écoles

MATERNELLE MALALA YOUSAFZAI

Une nouvelle école maternelle ouvrira ses portes après les vacances de Toussaint dans le quartier des Sécheries. Située rue des droits de l'Enfant, entre la Maison de l'Enfant et des Parents et la crèche des P'tits Cœurs, elle accueillera une cinquantaine d'élèves, répartis dans deux classes. Le bâtiment de 274 mètres carrés comptera une troisième classe qui pourra être

ouverte dans les prochaines années, une salle de motricité, un dortoir et un bureau. Les écolier-es déjeuneront dans le restaurant scolaire de l'ex-centre de loisirs à la Maison de l'Enfant et des Parents. Son jardin ombragé permettra aux élèves de profiter des récréations. Les enfants feront leur rentrée dans les locaux de la MEP, avant l'ouverture de l'école en janvier 2025.

L'ESPACE ÉDUCATIF JACQUES PRÉVERT

Dès la rentrée 2025, un nouveau groupe scolaire accueillera les enfants du sud de la commune. Situé sur le site de l'école maternelle Prévert, ce nouvel espace éducatif comprendra 7 classes maternelles et 10 classes élémentaires, ainsi qu'un restaurant scolaire, des espaces péri et extrascolaires et des espaces extérieurs végétalisés. Ce projet répond au besoin d'accompagner l'évolution des effectifs dans les écoles de la ville, allié à la volonté de diminuer le nombre d'élèves dans les classes.

Le futur espace éducatif pourra accueillir jusqu'à 425 élèves. D'importants travaux de construction, de transformation et d'aménagements sont menés depuis cet été. Début 2025, les enfants de l'actuelle école maternelle déménageront dans leurs nouveaux locaux. Les nouvelles classes d'élémentaires seront ouvertes en septembre 2025. Coût du projet : 19,5 millions d'euros.

Dix classes supplémentaires

Les sept classes maternelles de l'actuelle école Prévert seront reconstruites. Dix classes élémentaires seront créées ainsi qu'un restaurant scolaire, comprenant deux salles distinctes pour les maternelles et les élémentaires. L'école actuelle sera transformée en bibliothèque mutualisée. Des espaces péri et extrascolaires, utilisables hors du temps scolaire par les associations seront créés. Enfin, le parvis de l'école sera réaménagé pour créer un espace en retrait de la rue Alexis Labro. Un second accès sera possible au niveau de la rue Kosma.

Des espaces ludiques et verdis

Les architectes du cabinet OECO ont souhaité créer des petits pavillons, à l'échelle des enfants, dans un esprit village. Les nouveaux bâtiments s'articulent autour des espaces verts conservés et développés avec un parvis arboré, et des cours nature. Dans chacune des cours, des jeux et parcours seront adaptés aux enfants. Une troisième cour, espace d'accueil calme et intimiste, desservira les deux écoles.



La nouvelle école maternelle Malala

© Architecte Latour-Salier



L'esace éducatif Jacques Prévert

© OECO Architectes et AGATE Architectes

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Elle regroupe l'ensemble des acteurs suivants au sein de chaque école :

- **Les parents d'élèves**, premiers acteurs éducatifs qui sont représentés par des parents élus, membres de droit des conseils d'école.
- **Les directeurs-trices et enseignant-es** sont en charge des élèves pendant le temps scolaire.
- **Les agent-es municipaux** qui interviennent auprès des enfants : les **ATSEM** (agent-es territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui assistent les enseignant-es en maternelle et accueillent les enfants sur les temps périscolaires, les **agent-es polyvalents** des écoles en charge de l'entretien des locaux, du service des repas et de l'accompagnement des enfants

sur les temps de garderie et dans le restaurant scolaire (éducation au goût, surveillance, ...), les **animateurs-trices** qui encadrent et animent les temps périscolaires durant la pause méridienne, sur l'accueil périscolaire du soir et du mercredi après-midi. Ces professionnel-les sont encadrés par le ou la **responsable de structure périscolaire et son adjoint-e** qui sont les interlocuteurs-trices privilégiés des familles et les **garant-es du projet pédagogique et de la sécurité de vos enfants** durant les temps périscolaires.

- **Les partenaires associatifs et les autres services de la Ville** qui proposent, en complément des équipes d'animation, des **séances d'animation** à vos enfants durant la pause méridienne sur les écoles élémentaires.



ABC

L'EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES



Une semaine de 4,5 jours d'école

En 2013, l'Etat a institué par la loi une semaine scolaire à 4,5 jours afin d'alléger le temps scolaire quotidien des enfants, notamment l'après-midi où la difficulté de concentration d'un enfant est réelle, et de mieux le répartir sur la semaine. Cette loi a par ailleurs instauré des **temps d'activités périscolaires (TAP)** avec l'objectif d'**améliorer les apprentissages et de lutter contre les inégalités sociales**.

Pour répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants dans le cadre de la semaine à 4,5 jours, la Ville de Bègles a fait le choix de proposer des **activités périscolaires de qualité** sur le temps de la pause méridienne avec une participation financière symbolique des familles.

Après consultation des parents à l'automne 2021, et suivant le vote majoritaire exprimé par les familles, la Ville a maintenu cette organisation.

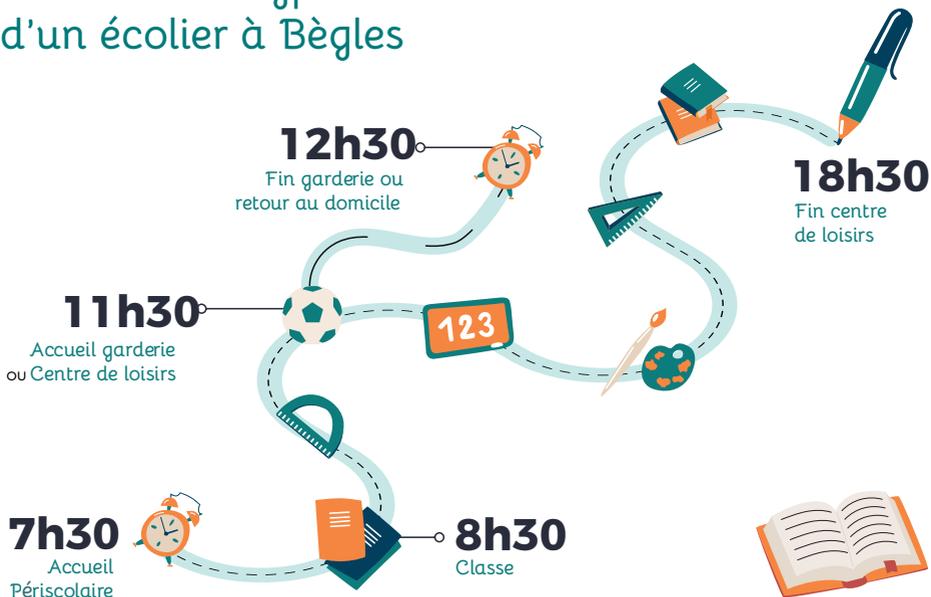
Aujourd'hui, 100 % des enfants scolarisés et inscrits à la pause méridienne bénéficient d'animations proposées par les animateurs-trices et les éducateurs-trices sportifs de la Ville, et des intervenants associatifs du territoire en élémentaire.

La journée type d'un écolier à Bègles

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI



Un mercredi type d'un écolier à Bègles



Les horaires des écoles

ÉCOLES	HORAIRES SEMAINE	HORAIRES MERCREDI	HORAIRES VENDREDI
--------	------------------	-------------------	-------------------

ÉCOLES MATERNELLES

Boileau	8 h 30 - 11 h 45 14 h 00 - 16 h 00	8 h 30 - 11 h 30	8 h 30 - 11 h 45 14 h 00 - 16 h 00
Saint-Maurice	8 h 35 - 11 h 50 14 h 05 - 16 h 05	08 h 35 - 11 h 35	8 h 35 - 11 h 50 14 h 05 - 16 h 05
Malala Yousafzai	8 h 40 - 11 h 45 14 h - 16 h 15	8 h 40 - 11 h 45	8 h 40 - 11 h 45 14 h - 15 h 50
La Ferrade			
Jacques Prévert	8 h 45 - 11 h 45 14 h 00 - 16 h 15	8 h 45 - 11 h 45	8 h 45 - 11 h 45 14 h 00 - 16 h 15
Ferdinand Buisson	8 h 30 - 12 h 00 14 h 15 - 16 h 00	8 h 30 - 11 h 30	8 h 30 - 12 h 00 14 h 15 - 16 h 00
Paul Vaillant-Couturier	8 h 45 - 12 h 00 14 h 15 - 16 h 15	8 h 45 - 11 h 45	8 h 45 - 12 h 00 14 h 15 - 16 h 15
Jean Zay	8 h 30 - 12 h 00 14 h 15 - 16 h 00	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00 14 h 15 - 15 h 30

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Gambetta			
Marcel Sembat			
Paul Langevin		08 h 30 - 11 h 30	08 h 30 - 12 h 00 14 h 15 - 16 h 00
Roger Salengro	08 h 30 - 12 h 00 14 h 15 - 16 h 00		
Ferdinand Buisson			
Joliot Curie		08 h 30 - 12 h 00	08 h 30 - 12 h 00 14 h 15 - 15 h 30



COORDONNÉES DES ÉCOLES

LES ÉCOLES MATERNELLES

Boileau

📍 3 place de la Liberté

École : 05 56 85 97 21

Temps périscolaires : 05 56 85 52 04
periscolaire.boileau@mairie-begles.fr

La Ferrade

📍 17 rue Jean Fellonneau

École : 05 56 85 93 59

Temps périscolaires : 05 56 85 35 80
pam.laferrade@mairie-begles.fr

Jacques Prévert

📍 137 avenue Alexis Labro

École : 05 56 49 01 82

Temps périscolaires : 05 56 85 08 44
periscolaireprevert@mairie-begles.fr

Ferdinand Buisson

📍 115 rue Ferdinand Buisson

École : 05 56 85 93 03

Temps périscolaires : 05 56 85 17 33
pam.buisson@mairie-begles.fr

Jean Zay

📍 19 rue I. & F. Joliot Curie

École : 05 56 85 90 18

Temps périscolaires : 05 56 49 69 97
pam.joliotcurie@mairie-begles.fr

Malala Yousafzai

📍 rue des droits de l'Enfant

Temps périscolaires : 05 33 89 69 61

Paul Vaillant-Couturier

📍 10 rue Paul Vaillant-Couturier

École : 05 56 85 93 95

Temps périscolaires : 05 56 49 61 32
pam.pvc@mairie-begles.fr

Saint-Maurice

📍 112 rue Marcel Sembat

École : 05 56 85 73 99

Temps périscolaires : 05 56 85 02 46
pam.stmaurice@mairie-begles.fr



LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Léon Gambetta

📍 17-19 rue Louis Eloi
 École : 05 56 85 97 15
 Temps périscolaires : 05 56 49 24 48
periscolaire.gambetta@mairie-begles.fr

Irène et Frédéric Joliot Curie

📍 18-20 rue I. & F. Joliot Curie
 École : 05 56 85 94 50
 Temps périscolaires : 05 56 49 32 05
pae.joliotcurie@mairie-begles.fr

Marcel Sembat

📍 94 rue Marcel Sembat
 École : 05 56 85 79 31
 Temps périscolaires : 05 56 49 12 98
pae.sembat@mairie-begles.fr

Roger Salengro

📍 71 rue Roger Salengro
 École : 05 56 85 91 19
 Temps périscolaires : 05 57 35 95 49
periscolaire.salengro@mairie-begles.fr



Ferdinand Buisson

📍 101-103 rue Ferdinand Buisson
 École : 05 56 85 95 08
 Temps périscolaires : 05 56 49 39 02
pae.buisson@mairie-begles.fr

ÉCOLE PRIMAIRE (maternelle et élémentaire)

Paul Langevin

📍 129 bis rue de Lauriol
 École : 05 56 85 90 81
 Temps périscolaires : 05 56 49 19 31
pae.langevin@mairie-begles.fr

Vos interlocuteurs au sein des écoles

ÉCOLE	DIRECTRICE/DIRECTEUR	RESPONSABLE PÉRISCOLAIRE
Boileau	Thomas CHEVALIER	Damien BONNAVE
La Ferrade	Sabrina LEROUX	Pascale SCHOEN-GIRON
Jacques Prévert	Virginie GRANGER	Anaïs ROCA
Buisson maternelle	Cathy CAMI	Anthony ETIENNOT
Jean Zay	Cathy GAUDIN	Vincent CONTY
Paul Vaillant-Couturier	Evelyne LECOCQ	Barbara MASSAMBA DIABANKANA
Saint-Maurice	Isabelle BESSIN	Sophia BERRKYA
Gambetta	Julien GOGUEL	Sandra ASTIER
Joliot Curie	Brigitte GOEMAN	Olivier MASSOTTE
Sembat	Sophie FOUNAUD	Malika LAIFA-KHELIFI
Salengro	Aurélie LE GALL STRAUSS	Odile BEZIAT
Buisson élémentaire	Gaëlle CARON BOUE	Thierry NICOLAU
Langevin	Louis BOIREAU	Stéphanie BALDELLI
Malala Yousafzai	Zorha OUHABAZ	Olivier VIGNAULT

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE de Bègles est un dispositif gouvernemental porté par la Ville. **Il propose un accompagnement personnalisé pour les enfants et les jeunes âgés de 6 à 16 ans** présentant des signes de fragilité (repli sur soi, difficultés scolaires et d'apprentissage, mal-être, manque d'autonomie, etc.). Il vise à favoriser l'épanouissement personnel, valoriser les capacités et potentialités, développer la confiance en soi et faciliter l'intégration.

LE SOUTIEN SCOLAIRE

Des actions individuelles et collectives sont mises en place :

- Ateliers éducatifs
- Accompagnement à la scolarité
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement dans un parcours de santé
- Accès à des activités sportives, culturelles et de loisirs

> Contact : pre@mairie-begles.fr

Remue-Méninges, association d'éducation populaire accompagne les jeunes et leurs familles béglaises depuis plus de 30 ans. **Les enfants du CP jusqu'à la terminale sont**

accueillis deux heures par semaine, à la Maison des Lacs, à Maurice Thorez et aux Terres Neuves. Les 20 bénévoles accompagnent 200 enfants d'une manière différente de l'école, en faisant des activités pratiques qui donnent du sens aux devoirs. L'accueil collectif des enfants est proposé après l'école en semaine, les mercredis et durant les vacances. Des séjours familiaux sont organisés ainsi que des ateliers à destination des parents.

> Renseignements et inscriptions
auprès de la Maison des Lacs

L'Entraide Scolaire Amicale

vient en aide à des enfants en difficultés scolaires, du CP à la terminale. L'association propose une aide individualisée et régulière : un.e bénévole vient au domicile de l'enfant, pour donner une heure de son temps, une fois par semaine.

L'objectif est d'aider l'enfant d'un point de vue scolaire, mais aussi de sensibiliser les parents au travail scolaire. Des sorties culturelles (visites de musées, de zoos...) sont organisées gratuitement ou à tarifs réduits, pour les enfants et les bénévoles. Cet accompagnement est ouvert aux familles béglaises non imposables.

> Plus d'infos :
esa.begles@gmail.com



L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

intervient auprès des enfants en fragilité, sous la forme d'un mentorat. L'accompagnement dépasse le cadre scolaire, pour travailler sur la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle. Les bénévoles sont des étudiant-es béglais-es âgés de 18 à 25 ans qui se rendent au domicile de l'enfant deux heures par semaine. Les enfants de 4 à 18 ans qui bénéficient de cet accompagnement gratuit, sont mis en relation avec l'AFEV par le PRE de la Ville.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

La Ville accompagne les familles et propose un accueil adapté aux enfants en situation de handicap physique ou atteints de troubles du développement. Une coordinatrice inclusion et accessibilité petite enfance et enfance intervient dans les structures de la Ville. Elle accompagne les enfants aux besoins spécifiques et leurs familles sur les temps périscolaire et extrascolaire. Les agent-es polyvalent-es, Atsem et animateurs-trices travaillent ensemble pour aider l'enfant à « trouver sa place ». Ils font le lien avec les familles pour les accompagner dans leurs démarches liées à la scolarisation ou aux loisirs de leur enfant et développent des outils pour rendre l'enfant plus autonome.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

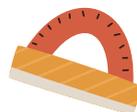
Pour chaque école, la Ville propose des services périscolaires encadrés par des professionnel·les de l'enfance. Ces services s'inscrivent dans le cadre de règlements intérieurs adoptés en Conseil municipal et disponibles sur l'espace Famille et Citoyens. Ils ne sont accessibles qu'après inscription des familles et sont facturés selon une grille tarifaire adaptée aux ressources et aux situations des familles avec l'application d'un quotient familial. Les enfants de moins de 3 ans scolarisés en petite section ont accès à l'ensemble de ces services en cohérence et en complément de leur accueil sur le temps scolaire.





La garderie du matin

Ce service développé par la Ville dans chaque école, est destiné aux familles dont les horaires de travail ou d'activité (stage, formation, ...) ne leur permettent pas de prendre en charge leurs enfants avant le début de la journée scolaire. Les enfants sont accueillis à partir de 7 h 30 jusqu'au début des cours.



La pause méridienne

La pause méridienne, sous la responsabilité de la Ville, inclut le temps du repas et des actions éducatives coordonnées. Et ce, afin d'instaurer un climat apaisé. Dans chaque école, des activités et animations sont ainsi proposées aux enfants qui le souhaitent. En maternelle, les enfants de moyennes et grandes sections peuvent participer à des activités calmes, de détente ou d'éveil.

Les élèves des petites sections quant à eux bénéficient d'un temps d'accompagnement à la sieste après le repas (lecture, musique douce, ...). En élémentaire, les animateurs-trices de la Ville et des associations partenaires proposent des activités variées (judo, échecs, relaxation, danse, multi-sports, ...). Chaque enfant a le choix de participer à ces activités.



© Greenwich0013 Architectes © A3architectes

Une nouvelle cuisine municipale à la rentrée 2025

Une nouvelle cuisine municipale performante, moderne et ouverte est en cours de construction et sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2025-2026. Ce nouvel équipement permettra à la Ville de ne plus être limitée dans ses capacités de production de repas : au moins 3 500 repas par jour pourront être confectionnés en maintenant la liaison chaude. Le nouveau bâtiment sera équipé d'une légumerie semi-automatisée pour mieux contrôler les approvisionnements mais aussi pour produire à terme pour d'autres acteurs de la restauration collective. La nouvelle cuisine municipale de Bègles pourra accueillir des professionnel·les ainsi que le grand-public pour des ateliers pédagogiques autour du bien-manger. Par ailleurs, il sera écologiquement performant : panneaux photovoltaïques, utilisation de matériaux sourcés, vaste couverture végétale...



La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les établissements publics. Chaque école bénéficie ainsi d'un espace où sont servis les repas préparés par la cuisine municipale. Ceux-ci sont élaborés en concertation avec une diététicienne et adaptés à toutes les tranches d'âge. Ils répondent aux exigences réglementaires de qualité et d'équilibre. Chaque semaine, la variété des menus fait une place importante aux fruits et légumes frais, au lait, aux produits laitiers et au pain issus de l'agriculture biologique.

Depuis 2012, la ville est labellisée « Territoire Bio Engagé » : plus de 65 % des denrées utilisées sont issues de l'agriculture biologique.

À Bègles, le coût réel du repas et de la pause méridienne dans les écoles s'élève à 11,90 €. Les familles paient, en fonction de leur quotient familial, entre 0,78€ et 6,04€, ainsi qu'une

participation symbolique à la pause méridienne.

DES REPAS ALTERNATIFS :

La ville de Bègles propose un service de repas alternatifs servi de façon collective une fois par semaine, et tous les jours à la demande.

Nouveauté à la rentrée 2024-2025, deux options de repas alternatifs :

- Sans viande

- Sans viande et sans poisson

Réservez les repas alternatifs de vos enfants sur l'Espace Famille et Citoyens de la Ville.

Consultez les menus sur le site : www.mairie-begles.fr/menus-restaurants-municipaux



UNE RESTAURATION SCOLAIRE 100 % SANS PLASTIQUE :

En 2019, le Conseil Municipal de la Ville a adopté une motion proposant la suppression du plastique dans les restaurants collectifs municipaux. Cette mesure s'inscrit dans la poursuite des engagements de la Ville en matière d'alimentation, de santé publique et de réduction des déchets.

Un retour à l'utilisation de vaisselle durable en verre, en inox ou en céramique, a été décidé, garantissant de fait la réduction de l'impact environnemental et la non-toxicité du contenant.



DES ATELIERS CULINAIRES :

Ce projet s'organise autour de 3 types d'ateliers dont les objectifs sont de faire découvrir aux enfants le plaisir lié à l'alimentation, faire la promotion de l'offre de restauration et, in fine, réduire le gaspillage alimentaire en favorisant le dialogue entre l'adulte et l'enfant avec la manipulation des aliments servis au restaurant scolaire.

LE TRI DES RESTES ALIMENTAIRES :

Dans le cadre de sa volonté de réduire le gaspillage alimentaire, la Ville de Bègles a installé, depuis 2018, sur une proposition du Conseil Municipal des Jeunes, des tables de tri dans chacun des restaurants scolaires et au restaurant du personnel municipal.

L'accueil de loisirs du mercredi après-midi PAM et PAE

La Ville propose un accueil de loisirs au sein de chaque école le mercredi après-midi après le temps de classe jusqu'à 18 h 30. Il s'agit des PAM (Points Accueil Maternels) et des PAE (Points Accueil Élémentaires). Les enfants inscrits déjeunent au restaurant scolaire et ont accès à une offre d'activités de loisirs variées.

La garderie du mercredi midi

Le mercredi midi après la fin des cours et jusqu'à 12 h 30, un temps de garderie est proposé gratuitement aux familles qui doivent s'inscrire en amont. Cette garderie est ouverte à toutes et tous jusqu'à 12 h 30. Elle peut être accordée de manière exceptionnelle jusqu'à 13 h 00 aux enfants dont le ou les parents ont une activité et sous réserve de prévenir le responsable de structure le matin avant la classe.



L'accueil périscolaire du soir

L'accueil périscolaire du soir est proposé sur chaque école aux enfants dont les parents peuvent justifier d'une activité (emploi, études, stage, ...). Il débute à l'heure de fin de la classe jusqu'à 18 h 30. Encadré par les animateurs·trices municipaux, les agent·es techniques et les ATSEM dans les écoles maternelles, ce temps d'accueil est un temps éducatif et de loisirs où des activités et des espaces éducatifs sont proposés aux enfants selon un projet pédagogique.

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.)

Le Centre de Loisirs de la Petite Enfance (CLPE)

Le CLPE est un lieu de vie collective qui accueille les enfants scolarisés de 3 à 6 ans, les jours de vacances scolaires à partir de 7 h 30 et jusqu'à 18 h 30. Il reçoit le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Il est placé sous le contrôle du médecin de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et est agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

De multiples activités et jeux sont proposés aux enfants afin de leur permettre de découvrir la vie en collectivité et de développer leur autonomie dans tous les moments de vie quotidienne. Les enfants sont répartis par groupe d'âge pour mieux répondre à leurs besoins et à leur rythme. Sous la conduite d'animateurs-trices diplômés, ils s'approprient tout au long de la journée les divers espaces de jeux, de repos, d'hygiène et de repas... Des échanges réguliers ont lieu entre les groupes, au travers de nombreuses activités sur la commune (bibliothèque, école de musique, cinéma La Lanterne...).



CONTACT

• **Le C.L.P.E. (Centre de Loisirs de la Petite Enfance),
Espace Éducatif Jean Zay**

📍 19 rue I. & F. Joliot Curie
05 56 85 17 52

clpe@mairie-begles.fr

Les P.A.E. (Points Accueil Enfance) des vacances scolaires



Les points accueil sont au nombre de quatre. Répartis sur l'ensemble du territoire de la commune, ils accueillent les enfants de 6 à 11 ans, durant les vacances scolaires à partir de 7 h 30 jusqu'à 18 h 30.

Ouverts à toutes et tous, ils permettent d'inscrire les enfants à la journée ou à la demi-journée, ponctuellement ou pour une fréquentation régulière. Leur implantation dans les quartiers permet aux familles de bénéficier d'une offre de loisirs de qualité et à proximité.

Ces accueils de loisirs sans hébergement font l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et reçoivent le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutuelle Sociale Agricole.

Ces lieux éducatifs proposent des temps de loisirs culturels, sportifs et environnementaux sous la responsabilité d'animateurs-trices professionnel-les. En fonction des réservations, un regroupement de structures peut avoir lieu sur certaines périodes.

• P.A.E. PAUL LANGEVIN

Pour les enfants scolarisés sur les écoles élémentaires Langevin et Salengro.

📍 **129 rue de Lauriol** (dans l'enceinte du Complexe Langevin)
05 56 85 58 08
pae.langevin@mairie-begles.fr

• P.A.E. FERDINAND BUISSON

Pour les enfants scolarisés sur l'école élémentaire Ferdinand Buisson.

📍 **101 / 103 rue Ferdinand Buisson**
05 56 85 90 05
pae.buisson@mairie-begles.fr

• P.A.E. JOLIOT CURIE

Pour les enfants scolarisés sur l'école élémentaire Joliot Curie.

📍 **21 avenue Jeanne d'Arc**
05 56 85 75 23
pae.joliotcurie@mairie-begles.fr

• P.A.E. MARCEL SEMBAT

Pour les enfants scolarisés sur les écoles élémentaires Marcel Sembat et Léon Gambetta.

📍 **94 rue Marcel Sembat**
05 56 49 35 28
pae.sembat@mairie-begles.fr



P.A.E CM2 À JOLIOT CURIE

Avant l'entrée au collège, le PAE CM2 est un lieu d'échanges et de rencontres entre enfants de CM2, où ils peuvent participer à la construction de leur programme d'activités selon leurs envies et les possibles. C'est ainsi un temps de vacances riche, varié et qui leur est totalement adapté.



LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES, PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Pour l'ensemble des inscriptions de votre enfant, le secteur accueil des familles de la Direction déléguée à la Continuité éducative est votre interlocuteur.

Les inscriptions scolaires

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, de 3 ans à 16 ans révolus. Les inscriptions scolaires concernent les entrées en maternelle et école élémentaire et les nouveaux arrivants.

L'inscription scolaire est nécessaire :

- pour votre enfant âgé de 3 ans (le jour de la rentrée scolaire 2024 ou avant le 31 décembre 2024) pour son entrée en petite section d'école maternelle
- pour votre enfant qui entre en CP à l'école élémentaire pour la nouvelle année scolaire
- pour les nouveaux habitant-es

Les inscriptions scolaires se font **en début d'année, entre janvier et mars**. Les dates sont communiquées chaque année dans le journal municipal et le site internet de la Ville.

Afin de procéder à ces inscriptions, les familles doivent constituer un dossier d'inscription. Il est à remplir **en ligne via l'Espace Famille et Citoyens de la Ville**. Une vidéo explicative est disponible sur ce site, pour vous aider à créer un compte lors de votre première connexion.

ÉTAPE 1

Remplir le dossier d'inscription en ligne sur l'Espace Famille et Citoyens. Pour les familles ne disposant pas d'un accès internet, vous pouvez récupérer puis déposer le dossier complet à la Maison de l'Enfant et des Parents.

Pour être complet, le dossier d'inscription doit être accompagné des copies des pièces justificatives demandées :

- **Un des justificatifs de domicile suivants** : facture de moins de 3 mois ou échéancier 2023 (de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou de box) ou une quittance de loyer de moins de 3 mois
- **Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant**
- Pour les enfants ayant changé d'école en cours de cycle (maternelle ou élémentaire) : **un certificat de radiation**

ÉTAPE 2

La mairie vous délivre une fiche d'inscription scolaire indiquant l'école où est affecté votre enfant.

Les enfants sont scolarisés sur une des écoles de proximité de leur domicile, sous réserve des places disponibles sur cette école.

Il faut ensuite vous présenter dans cette école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- Du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- Du certificat d'inscription délivré par la mairie
- D'un document attestant que l'enfant dispose des vaccinations obligatoires pour son âge
- Pour les enfants ayant changé d'école en cours de cycle (maternelle ou élémentaire) : un certificat de radiation

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 13 h à 18 h 30

Mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

Maison de l'Enfant et des Parents

Rue des droits de l'Enfant

05 56 49 88 54

inscriptions.educapass@mairie-begles.fr



Les inscriptions EDUCAPASS

Les inscriptions EDUCAPASS concernent les activités péri et extrascolaire : restauration scolaire, accueils périscolaires, Points Accueil Maternels, Points Accueil Élémentaires, Centre de Loisirs Petite Enfance et garderie.

Les inscriptions aux activités périscolaires sont à effectuer et à renouveler, chaque année, dès le début de la campagne d'inscription scolaire jusqu'au mois de mars.

Sans inscription ou renouvellement d'inscription EDUCAPASS, la Ville ne pourra prendre en charge votre enfant pour une question de responsabilité.

ÉTAPE 1

Remplir le dossier d'inscription **en ligne via l'Espace Famille et Citoyens de la Ville**. Une vidéo explicative est disponible sur ce site, pour vous aider à créer un compte lors de votre première connexion.

Pour les familles ne disposant pas d'un accès internet, vous pouvez récupérer puis déposer le dossier complet à la Maison de l'Enfant et des Parents.

ÉTAPE 2

Lorsque les inscriptions EDUCAPASS ont été dûment réalisées en ligne ou auprès de la direction de la Continuité éducative, et dès réception de votre fiche famille, **les enfants sont inscrits par défaut à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire du soir**.

ÉTAPE 3

Chaque jour, **si votre enfant n'utilise pas le service** de restauration scolaire et/ou de l'accueil périscolaire du soir, **il faut le signaler dès le matin :**

- Par les parents si l'enfant est scolarisé en école maternelle

- Par l'enfant lors de l'appel du matin s'il est scolarisé en école élémentaire

Pour plus de facilité, une fois vos inscriptions EDUCAPASS réalisées, vous pouvez effectuer vos démarches sur l'Espace Famille et Citoyens

- Réservation de repas alternatifs
- Réservations de places sur les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Vacances
- Annulation de places sur les ALSH du mercredi après-midi (uniquement pour les inscriptions annuelles)



Les pré-réervations pour les accueils de loisirs

Les réservations se font selon les modalités définies dans le règlement intérieur des A.L.S.H.

- Les pré-réervations des mercredis se font à l'année auprès du secteur accueil des familles de la Direction déléguée à la Continuité éducative ou de manière occasionnelle, en contactant le centre de loisirs qui accueille votre enfant au minimum 7 jours avant la date de fréquentation.
- Les pré-réervations des vacances s'effectuent uniquement sur Internet, via votre Espace Famille et Citoyens, de manière limitée dans le temps. Un courriel vous est envoyé pour valider (ou non) vos demandes de réservation, en fonction des capacités d'accueil des structures.
- Si votre demande n'est pas validée, vous avez la possibilité de prendre contact avec la structure dont dépend votre enfant pour être inscrit sur liste d'attente.
- Si vous ne disposez pas des moyens informatiques nécessaires, vous pouvez vous adresser aux structures d'accueil.

PÉRIODES PRÉ-RÉSERVÉES

DATES DES PRÉ-RÉSERVATIONS

Sur Internet, via votre Espace Famille

Vacances De Toussaint

Du 19.10.2024 au 03.11.2024

Du dimanche 1^{er} septembre à 20 h
au dimanche 22 septembre 2024

Vacances de Noël

Du 28.12.2024 au 05.01.2025

Du dimanche 20 octobre à 20 h
au dimanche 10 novembre 2024

Vacances d'Hiver

Du 22.02.2025 au 09.03.2025

Du dimanche 22 décembre à 20 h
au dimanche 12 janvier 2025

Vacances de Printemps

Du 19.04.2025 au 04.05.2025

Du dimanche 23 février à 20 h
au dimanche 16 mars 2025

Vacances d'Été

Du 05.07.2025 au 28.08.2025

Du dimanche 13 avril à 20 h
au dimanche 18 mai 2025

**Petite enfance, enfance,
jeunesse, loisirs, parentalité...**

Retrouvez toute l'information
pour vos enfants de 0 à 12 ans dans le guide

GRANDIR À BÈGLES

Maison de l'Enfant et des Parents

Direction déléguée à la Continuité éducative

Secteur accueil des familles

Rue des droits de l'Enfant

Lundi de 13 h à 18 h 30

Mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

.....

05 56 49 88 54

inscriptions.educapass@mairie-begles.fr

